

**REPUBLIQUE  
FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
Charente-  
Maritime****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de LE GUA****Séance du 11 avril 2023****NOMBRE DE MEMBRES**Afférents au Conseil  
Municipal : 19

en exercice : 19

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 14

Date de la convocation  
07 avril 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze avril à dix- neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Jean Mercier, sous la présidence de Monsieur le Maire.

**Présents:** Monsieur Patrice BROUHARD, Maire - Madame ORTEGA Béatrice, Première Adjointe - Monsieur DELAGE Stéphane, Deuxième Adjoint - Monsieur REY Michel, troisième Adjoint - Monsieur KECHIDI Farid, Quatrième Adjoint - Madame GOMEZ Mauricette, Conseillère déléguée - Madame PREVOST Béatrice, Conseillère déléguée - Madame JOUANNET Ghislaine, Conseillère déléguée - Monsieur DEBRIE Didier - Madame DUBUC Nicole - Madame BIGOT Marie- Pierre- Monsieur BONDOUX Guillaume- Monsieur CHAGNOLEAU Joël - Madame BERUSSEAU Evelyne- -

**Excusés :**

**Absents :** -Madame STRADY Emmanuelle - Madame CHAPRON Christine - Monsieur LATREUILLE Alain- Madame SICARD Alix - Monsieur VICI Laurent

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Farid KECHIDI

**2023 04 34 Personnel municipal – services techniques - création d'un poste d'adjoint technique à temps complet – d'un poste d'adjoint technique principal de première classe à temps complet – à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023**

Monsieur le Maire expose qu'un adjoint technique principal de deuxième classe est susceptible de prétendre à la retraite au 1<sup>er</sup> septembre 2023 et qu'il convient d'anticiper son remplacement.

Le poste d'adjoint technique principal de deuxième classe sera ainsi déclaré vacant à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023. Toutefois, afin de s'assurer du retour d'un nombre important de candidatures, il serait utile d'élargir l'offre d'emploi à d'autres grades.

Ainsi il propose la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet et d'un poste d'adjoint technique principal de première classe à temps complet en précisant qu'en cas de recherche infructueuse, un agent contractuel pourra être recruté conformément à l'article L332-14 du code Général de la FP.

Les postes non utilisés seront fermés.

**Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,**

**- Décide la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet – d'un poste d'adjoint technique principal de première classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023**

**- Dit que l'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.**

**Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.**

**- Dit que les crédits sont ouverts au budget.**

Fait et délibéré à LE GUA, les jours, mois et ans susdits

Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait conforme,

Auteur de l'acte : conseil municipal

Transmis au Représentant de l'Etat le : 14/04/23

Publiée sur le site internet le : 14/04/23

Le GUA, le 12 avril 2023,

Le Maire, Patrice BROUHARD

Alcure 6 14/04/23

